



Espaces Educatifs Bricabracs

68 chemin de Baumillon, 13015 Marseille

Siret : 808669519 000 15

[Http://bricabracs.org](http://bricabracs.org) --- <http://rhizome.bricabracs.org>

Contacts : 0632709189

L'association : contact@bricabracs.org

Education / renseignement / inscription : lesbricabracs@bricabracs.org

CF du 20 décembre 2017

Ordre du jour :

1. Point réorganisation cf. lieu et horaire.
2. Discussion sur les propositions faites en Agora concernant un appel financier sur 3 ans (voir cr agora), clairement annoncé pour tenir jusqu'à une demande de passage sous contrat.
3. Discussion et décision sur suivi avec les colibris.
4. Diverses infos
 1. sur les stages à venir
 2. sur rencontre Escarcelle

...

Présent.e.s :

Marie Claude, Erwan, Sophie, Magali.

Dominique excusé.

Bulletin du Conseil de Fonctionnement (CF) des Espaces Educatifs Bricabracs

Décisions de l'Assemblée Générale du Conseil de Fonctionnement du 20 décembre 2017

Décisions courantes

1- Point réorganisation, lieu et horaire du CF :

le mercredi 17h45-19h15

aux Baumillons (en général sauf situation particulière...)

2- Cantine : on continue ou pas ?

Dernier bénéfice 200€

Beaucoup d'énergie pour organiser, difficile de savoir à l'avance qui va venir faire la cuisine. Des parents se demandent si ça vaut le coup de mettre autant d'énergie pour si peu de gain financier.

Mobilise les 2 éduc !

Pourquoi pas inventer un repas à Baumillon : les enfants feraient à manger avec des bénévoles. Repas sur inscription. Intéressant pour le lien avec le quartier.

Demander leur avis aux bénévoles actuels.

On continue la cantine en attendant de réfléchir au projet cantine aux Baumillons.

Demander le calendrier de la cantine du midi pour les Bricabracs.

3- discussion sur les propositions faites en agora concernant un appel financier sur 3 ans, jusqu'à l'éventuel passage sous contrat.

Cout mensuel salaires éducs : 2879,96 €
Cout mensuel salaires avec Gibus : 1804,96 €
Cout annuel : 35025,20€
avec Gibus (actuel) : 22125€

Sur le principe on est OK pour l'idée.

Mais il faut trouver une personne pour s'en occuper : gros travail de com et de démarchage. Demander aux personnes concernées de l'agora s'ils accepteraient de coordonner la campagne.

4- Discussion et décision sur suivi avec les colibris

(valorisation d'initiatives etc...structures engagées dans la mise en oeuvre d'outils - d'actions favorisant la transition au sens large, dans le système éducatif, au sein de leur établissement).

OK sur le principe mais incertitude sur la pérennité de Bricabracs.

Voir avec eux quelle implication le projet demande.

5- Infos diverses :

- stages à venir : Une EJE devrait venir de mars à juin, une étudiante de Paris vient la première semaine de février.
 - Le nouveau site est en cours (étudiantes)
 - rencontre Escarcelle : à aborder au prochain CF. Réseau d'assos en vue de mutualiser des moyens.
-

La méthode / le règlement – Les énoncés de fonctionnement

**Pas de changement
pour ce CF du 22 novembre 2017**

08 - Agoras actives :

10h-11h discussion pédagogique

à partir de 11h : chantier, faire ce qu'il y a à faire comme travaux, aménagements...

07- règlement horaires :

Réunion des éducs le mardi après midi : implique un changement d'horaire pour le mardi.

Les parents viennent chercher les enfants à 13h, les enfants mangent sur place avant.

06 – Membres ressource associés au CF

Les « membres ressource » associés au CF sont les personnes qui donnent des coups de main de manière ponctuelle sur demande du CF en fonction de leurs compétences. Ils acceptent de faire partie d'une liste connue du CF.

05 – Membres invités du CF

Les « membres invités » du CF sont les personnes qui souhaitent suivre l'activité du CF et sont inscrits sur la liste de diffusion du CF (admin2) mais ne prennent pas part aux décisions du CF.

Leur participation est à titre consultatif.

04 - (Non) Renouvellement de l'inscription (6 avril 2017)

Bricabracs se réserve la possibilité de ne pas inscrire ou réinscrire des familles dans les cas suivants :

- Si des tuteurs, qu'ils soient adhérentEs ou non, ne respectent pas le cadre statutaire.
 - Si la relation avec la famille et les conditions d'accueil de l'enfant ne permettent pas de vivre le projet sereinement, mettent l'enfant en porte-à-faux ou en difficulté psychologique et relationnelle, fragilisent ou mettent en danger le projet de par le comportement des tuteurs.
-

En tant qu'adhérentE, qui plus est en tant que non adhérentE, nous rappelons que les tuteurs n'ont n'a pas de voix décisionnaire mais uniquement consultative. Les décisions du CF sont prépondérantes. Ne pas les respecter, c'est entrer en non respect des statuts et risquer l'exclusion.

Argumentation du CF à ce jour 6 avril 2017:

Bricabracs espaces éducatifs est une association dont les fondateurs-trices ont choisi de défendre un projet éducatif différent avec un fonctionnement qui garantit ses objectifs. Elle a un caractère social prépondérant. Elle dispose d'une instance décisionnelle, le conseil de fonctionnement (CF) qui a également pour rôle de garantir le sens et la cohérence du projet et d'une Agora, assemblée consultative constituée des adhérentEs, réunie mensuellement pour permettre l'information de ses membres, le débat autour du projet.

Le projet est expérimental, son contenu est évolutif et fonctionne par tâtonnement (observation et ajustements), s'adaptant aux besoins de l'association, du groupe et de leur actualité. Les règles peuvent donc évoluer.

A ce jour le conseil de fonctionnement ne souhaite pas rédiger un règlement intérieur figé, mais plutôt accompagner la vie du lieu avec des décisions prises en fonction des besoins en cohérence avec le fond du projet. Ces décisions sont communiquées via les Agora et trois publications papiers et électroniques - « Dis-pourquoi, dis-comment » (bulletin à caractère pédagogique et concernant la vie de l'espace éducatif, rédigé par les éducateurs-trices) - la lettre d'info de l'association (proposée par le conseil de fonctionnement) - le bulletin des décisions du CF.

Notre parti pris : L'enfant et son collectif sont placés au cœur du projet. Les règles que se fixe le CF sont au service de ce choix éducatif. Les éducateurs-trices et membres du CF présentent les règles de la vie de l'association et du groupe d'enfants pour que les tuteurs et adhérentEs puissent en comprendre le sens et les respecter en connaissance de cause. Si les tutrices/teurs ne respectent pas ces règles (horaires, rythmes, assiduité, réunion, statuts...), ils prennent le risque d'aller à l'encontre des travaux éducatifs engagés avec leur enfant au sein du collectifs de personnes avec lesquelles ils vivent au quotidien.

Par conséquent, L'inscription d'un enfant à Bricabracs comprend un « contrat » tacite sur le plan éducatif, statutaire en tant qu'adhérent, entre les tuteurs d'enfant inscrit et l'association. C'est un engagement à double sens. Chaque partie peut y mettre fin pour différentes raisons.

Les tuteurs sont donc invitéEs à lire les statuts, ainsi que le projet éducatif et pédagogique, à poser des questions sur le fonctionnement, les choix éducatifs et pédagogiques de l'équipe éducative et du CF, à participer aux AGORA, pour s'assurer que le projet leur convient, qu'ils pourront s'engager à en respecter les règles et que l'enfant participera au projet dans toutes ses facettes (sortie, mode de vie, etc.)

03 - Critère de choix des familles (22 mars 2017)

Par ordre de priorités :

- 1/ réinscription
 - 2/ fratrie
 - 3/ Age
 - 4/ancienneté des pré-inscriptions
 - 5/ quartier
-

02 - Concernant les prestations mensuelles (22 mars 2017)

Engagement moral de participation annuelle, engagement financier par période de 2 ou 3 mois.

- Toute période commencée est due.
-

-
- PI : sept oct (2 mois)
 - PII : novbre dec (2 mois)
 - PIII : janv fevr (2 mois)
 - PIV : mars avril (2 mois)
 - PV : mai juin juillet (3 mois)
-

01 - Le coût mensuel (22 mars 2017)

Il est maintenu à 30euros/ mois / enfants

Il s'effectuera de septembre à juillet. 11 mois. l'an prochain

Versement de 110euros de l'allocation de rentrée scolaire. (ARS)
